Image not found or type unknown

# escroquerie par coupn CPS

Par **ana3988**, le **18/02/2023** à **12:14**

Bonjour,

je vendais un article sur Market Place , j'ai eté contacté par un faux acheteur puis un faux agent de sécurité PayPal

Ce dernier m'a contacté par téléphone pour me demander de valider mon compte PayPal en me fesant acheter des coupons PCS sur internet puis en bureau de tabac. Pour ça il m'a envoyé juste avant 2 mails de PayPal pour certifier de son identité et donc me rassurer ,et du coup me manipuler à son bonvouloir par la suite.

Il m'a donc fait acheter pour 2600€ de coupons PCS me fesant croire que les précédents n'avaient pas fonctionnés , me certifiant que l'argent sera recrédité sur mon compte Paypal , me menaçant si je ne fesait pas les procédures jusqu'au bout et constatant mes doutes.

Suite à ça , j'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie avec toutes les preuves , j'ai aussi fait le nécessaire auprès de ma banque qui refuse de me prendre en charge car j'ai "volontairement" effectué les paiements par carte bancaire

Ma question est la suivante : **ais-je le droit à un recours pour prétendre à un dédommagement?**

Je subi quand même un préjudice moral , je me suis fait manipulée et menacée pour me faire soutirer de l'argent , je subi un préjudice financier également .

Cordialement

Par **jodelariege**, le **18/02/2023** à **12:18**

bonjour

**"ais-je le droit à un recours pour prétendre à un dédommagement?"**un dédommagemnt de qui?

la banque n'a rien à voir ;c'est vous meme qui avait envoyé les coupons PCS en payant alors que vous vendiez....cela aurait dû vous alerter :on ne paye pas pour vendre

votre argent est perdu

Par **Visiteur**, le **18/02/2023** à **19:17**

BONJOUR

OUi, si l'on pouvait faire supporter toutes ses erreurs par la banque, ce serait génial !

Par **ana3988**, le **19/02/2023** à **12:49**

ma question est juste: ais-je droit à un AUTRE recours juridique ?

Car oui je suis au courant que ma banque ne fera rien!!!

Par **jodelariege**, le **19/02/2023** à **12:54**

bonjour

pas de remboursement possible sans passage de la personne par le tribunal

vous pouvez toujours déposer plainte pour escroquerie ; si la personne est en France peut etre que la police la retrouvera...mais il y a de grandes chances quelle soit dans un pays africain....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés